#### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

<u>Présents</u>: Mmes AGUILA Mylène, COULOMB Stéphanie, DURAN Sandra, Sabrina GATHELIER, KUCZMA Maud, et Mrs BONCOURRE Thierry, DUPRAT Nicolas, CHIBLI Aziz, FORMOSA Mathieu, GABRIEL Abilio, MARAIS Philippe, POUX Sébastien, PUCHOIS Jérôme

Absent: MOUSSONNE Patricia

**Pouvoir**: MOUSSONNE Patricia a donné pouvoir à COULOMB Stéphanie

Secrétaire de séance : Aziz CHIBLI

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire remercie, Serge BAURENS, Président de la Communauté de Communes et lui donne la parole afin qu'il apporte des précisions sur le nouveau schéma de collecte des ordures ménagères.

Le Président débute son allocution en précisant que la Communauté des Communes n'existerait pas sans les communes. Sa démarche consiste à résumer la réforme

- Prévision de diminution des déchets. Le prix des déchets ménagers s'élève à 130 € la tonne.
- Inciter les habitants à trier
- Mise en place d'une taxe incitative incluant un forfait. (Part fixe avec un nombre définie de levée et au-delà de ce forfait, chaque levée sera facturée en sus.)
- Mise en place d'un travail sur l'information
- La commune est pilote pour cette mise en place et que toutes remarques vont servir à s'améliorer.
- Points de collecte avec des trappes de 60 litres mais aussi des 30 litres
- Eviter le surplus de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Malgré les efforts des citoyens, il va falloir subir l'augmentation de la taxe.
- La Communauté de Communes ne maîtrise pas cette nouvelle taxe.
- Crainte des dépôts sauvages. Il attire l'attention de la vigilance des communes car elles sont les seules à connaître les lieux susceptibles de subir les dépôts sauvages.

Il attend les éventuelles questions des élus. »

- <u>Monsieur le Maire</u> émet la problématique des dépôts sauvages à savoir « qu'actuellement l'enlèvement des ordures ménagères sont gratuites alors qu'est-ce-que ce sera quand elles vont devenir payantes. »
- La secrétaire de Mairie se questionne sur l'éventuel dépôt de sacs poubelles à proximité de points de collecte afin d'éviter le paiement de la levée. Quel recours aura la commune ?

**Réponse de Serge BAURENS :** Les communes bénéficieront d'un badge afin de déposer dans les trappes les sacs poubelles déposées à côté. Il appelle à la vigilance de ces dépôts car « les personnes vont prendre une habitude ». Il rappelle que le

maire et les adjoints ont la possibilité de verbaliser. Ces procès-verbaux peuvent dissuader.

<u>Serge BAURENS</u> remarque que les containers à fibreux (bleu) ne peuvent recevoir uniquement les cartonnettes et surtout pas les cartons car ils sont alvéolés. Les cartons doivent être amenés en déchetterie. « La communauté réfléchit sur le ramassage des cartons car il y a beaucoup de commande par internet et donc augmente les cartons. Il remarque de nouveau que le tri n'est pas facile.

La distribution des badges sera effectuée par la mairie au vu de la connaissance des habitants. »

**Monsieur le Maire soulève** la problématique des personnes âgées et handicapées ; La commune devra passer chez ces personnes-là pour les aider.

Serge BAURENS informe que des questions restent sans réponse pour l'instant.

<u>Sébastien POUX</u> s'interroge sur la consultation de la CCBA auprès d'autres Communauté de Communes telles que le SICOVAL ou la CAM afin de connaître leur organisation vis-à-vis de cette problématique.

<u>Réponse de Serge BAURENS</u>: Il les a consultés mais les retours négatifs ne sont pas forcément traités. C'est pour cela que la CCBA souhaite travailler avec les communes. Pour les fermes isolés, il y a la possibilité d'installer des containers de 600 litres fermés à clés.

**Aziz CHIBLI** s'interroge sur la procédure des badges.

<u>Réponse de Serge BAURENS</u>: A compter de la mise en place de la réforme de la collecte des ordures ménagères, les administrés déposeront leurs ordures au moyen d'un badge dans les points collectifs mais ne seront facturés qu'en 2023. « Des simulations seront faites afin que nous ayons les remontées. Suite à ces estimations, un tarif sera mis en place. Les élus dans la CCBA tiendront informés leurs conseillers municipaux durant cette année blanche. »

**Aziz CHIBLI**: remarque que les habitants vont s'interroger sur le prix **Réponse de Serge BAURENS**: informe que l'augmentation sera de 1.28 % environ pour cette année. Si le déficit avait dû être comblé, le taux d'augmentation aurait été de 12 %. « Ce qui est beaucoup trop »

<u>Philippe MARAIS</u> remarque que plus les habitants vont triés plus les poubelles jaunes vont augmenter.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et constate que le quorum est atteint.

### Ordre du jour

# Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021

Pas de remarques sur le compte rendu.

# 1 - <u>Délibération sur l'adoption du programme de travaux et de l'enveloppe financière</u> prévisionnelle pour le déplacement de la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil que les élus sont en possession des documents et notamment de la dernière version du CAUE.

Monsieur le Maire donne la parole Sébastien POUX.

<u>Sébastien POUX</u> explique que ce document retrace les modifications suite à la réunion avec l'ATD (Agence Technique Départementale) et le CAUE de janvier 2021. Les surfaces des pièces ont été reprises en page 4.

Il évoque les remarques faites par le CAUE concernant les contraintes techniques et plus particulièrement la problématique de la RT 2020 dont la commune risque d'être soumise ; ce qui va engendrer un coût plus élevé. La RT 2020 concerne les normes énergétiques avec l'utilisation de matériaux moins polluants. Ces coûts supplémentaires n'existaient pas il y a 1 ou 2 ans. Il précise que cette programmation concerne le choix du maître d'œuvre. Suite à ce choix, le maître d'œuvre affinera cette programmation. Il pense que le coût au mètre carré est correct. Cependant, il est possible de diminuer les m2 dans certaines pièces.

Un coût estimé à 720 000 € HT pour un bâtiment de 350 m2. Il ne pense pas que l'estimation diminuera de moitié.

<u>Nicolas DUPRAT</u> pense que l'estimation peut être diminuée à 500 000 €.

<u>Sébastien POUX</u> insiste que la procédure soit adaptée avec différents services.

<u>Thierry BONCOURRE</u> précise que le nombre de pièces et de mètre carré peut être diminués. Les années de prêt peuvent s'étendre à plus de 25 ans. Il pense qu'il faudrait revoir à la baisse le nombre de pièces.

<u>Sébastien POUX</u> propose de regarder pièces par pièces et de calculer en fonction de la diminution des mètres carrés.

<u>Thierry BONCOURRE</u> précise avoir effectué des simulations (en vendant la mairie actuelle). ; à savoir que pour un montant de 600 000 € sur 30 ans à 1%, l'annuité s'élèverait à 12 566 €/an

<u>Philippe MARAIS</u> réagit en se questionnant sur le devenir de la mairie actuelle. Il trouve très élevé le prix au m2.

<u>Stéphanie COULOMB</u> sollicite Monsieur le Maire afin de connaître le but de la salle associative.

<u>Monsieur le Maire</u> remarque avoir demandé une mairie avec une salle des mariages mais sans salle des associations. Il pense que le bureau des conseillers est inutile. L'accueil trop grand.

<u>Thierry BONCOURRE</u> explique que la salle des associations peut être supprimée ; Toutefois, il faudrait prévoir le bâtiment avec une possible extension dans le futur Il propose d'agrandir également le bâtiment si l'école vient à s'agrandir ; ce qui engendrerait d'autres subventions.

Monsieur le Maire rajoute que si le besoin d'une nouvelle classe se fait sentir, ce ne sera pas la commune qui financera. Il rappelle que d'autres villages du Syndicat possèdent une école mais ne mettent pas à disposition des bâtiments communaux pour les écoles. La commune pourrait avoir des loyers à la place de l'école. Il n'est pas favorable à la mise à disposition d'un nouveau bâtiment pour les écoles.

Philippe MARAIS reformule sa question sur le projet de la mairie actuelle.

<u>Monsieur le Maire</u> propose de garder l'actuelle mairie avec une mise à disposition aux associations pour le rdc et une location d'un appartement à l'étage. Il n'est pas favorable à la vente. L'emplacement est bien situé au cœur du village.

<u>Thierry BONCOURRE</u> remarque que la toiture est à refaire et si la location est retenue, il y aura des travaux.

<u>Philippe MARAIS</u> pense que les élus devraient revoir le projet et reporter au prochain conseil. Les différentes idées une fois réunies permettront définitivement d'arrêter le projet.

<u>Sébastien POUX</u> alerte sur le vote de l'enveloppe en dessous des travaux ; ce qui engendre rait des avenants.

<u>Philippe MARAIS</u> rejoint Monsieur le Maire et se questionne de la nécessité d'une mairie aussi grande pour un petit village.

<u>Sébastien POUX</u> explique qu'il n'est pas favorable à une grande mairie mais il argumente qu'afin de respecter les délais de réalisation des travaux, il faut se décider. Il est nécessaire de trouver un accord définitif rapidement afin d'avancer.

<u>Philippe MARAIS</u> se questionne : » Pourquoi se prononcer sur cette enveloppe ? Est-ce pour la banque ? Pour l'appel d'offre ? »

<u>Sébastien POUX</u> explique que le montant de 720 000 € va servir à l'enveloppe d'appel d'offre du maitre d'œuvre. Par la suite le maître d'œuvre présentera le projet puis lancera l'appel avec les différents artisans.

<u>Philippe MARAIS</u> persiste en se demandant sur la nécessité d'une si grande mairie pour un village comme Puydaniel. Il pense que le secrétariat doit être spacieux, le bureau du maire

également mais ne pense pas que l'accueil ou même le bureau des conseillers nécessite une telle superficie. Il remarque que les sommes engagées sont très importantes.

<u>Thierry BONCOURRE</u> relance pour que le conseil se décide sur le devenir de la mairie. « C'est urgent. »

<u>Monsieur le Maire</u> explique que la première version avait un coût plus élevé ; Le projet a été revu en collaboration avec le CAUE. La demande initiale était une mairie simple avec un secrétariat, un bureau du maire et une salle des mariages.

<u>Sébastien POUX</u> intervient sur les procédures qui sont lourdes en termes de travail administratif. Lors du rdv avec le CAUE en janvier 2021, le calendrier suivant avait été évoqué

- Lancement de la procédure début avril 2021
- Dépôt PC potentiel à la fin de l'année 2021

« Si la commune reperd un mois, tout va être décalé. »

Philippe MARAIS émet la proposition de se revoir d'ici 15 jours afin de réétudier le projet.

Jérôme PUCHOIS propose d'énumérer pièces par pièces afin de définir les surfaces.

<u>Philippe MARAIS</u> argumente l'établissement d'un croquis en réduisant les surfaces.

<u>Thierry BONCOURRE</u> insiste sur la décision du devenir de la mairie actuelle avant d'effectuer un croquis.

<u>Mathieu FORMOSA</u> souhaite mettre en place un vote à main levée selon le nombre de mètre carré.

Maud KUCZMA pense que le projet est trop grand vis à vis de la taille de la commune.

<u>Sabrina GATHELIER</u> a le même avis que Maud KUCZMA sur l'importance de ce projet. Elle appelle à la vigilance sur les normes à respecter.

<u>Aziz CHIBLI</u> propose de revoir les mètres carrés des pièces et leurs superficies ce soir afin que le CAUE rectifie le projet.

<u>Sébastien POUX</u> estime que ce soir il est nécessaire de définir l'enveloppe qui servira de base. Par la suite, l'architecte déterminera la vraie enveloppe.

Monsieur le Maire s'inquiète sur le vote de cette enveloppe de 720 000 € HT. En effet, l'architecte va travailler sur cette enveloppe.

<u>Sébastien POUX</u> procède à l'état des lieux des pièces et leurs superficies afin de rectifier les surfaces :

- Enlever la salle des associations

Espace de stockage : à enleverSanitaires extérieurs : à enlever

Accueil: 10 m2Secrétariat: 20 m2

- Bureau des conseillers : à enlever

Bureau du maire: 20 m2
Salle du conseil: 100 m2
Salle du personnel: 10 m2
Local d'archives: 25 m2

Sanitaires: 10 m2Local technique: 5 m2Circulations: 15 m2

<u>Monsieur le Maire</u> propose de demander au CAUE de modifier le projet avec les exigences cidessus. Puis, le projet sera voté le 7 avril.

# 2 - <u>Délibération sur la demande de financement au titre de la région pour la création du</u> terrain de tennis

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, l'assemblée avait décidé de valider le devis pour l'aménagement du tennis.

Le conseil régional participe à l'aide de ce projet. Par conséquent, les élus présents valident la demande subvention auprès du Conseil Régional pour un montant HT de 58 172,00 € H.T

### 3 - Délibération sur le devis de restauration de la façade de la mairie

Monsieur le Maire présente le devis de l'Association Confluences concernant la restauration d'une partie de la façade de la mairie. Le coût s'élève à 748 € et comprend le piquetage des joints, le jointement et la reprise des foraines. Les matériaux seront fournis par la commune.

Approuvé à la majorité des membres présents.

# 4 - Élection d'une commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe la nécessité d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la commission d'appel d'offre.

Les délégués élus sont :

<u>Délégués titulaires</u>: Thierry BONCOURRE, Abilio GABRIEL, Stéphanie COULOMB

<u>Délégués suppléants</u>: Philippe MARAIS, Sébastien POUX, Nicolas DUPRAT

# 5 - <u>Délibération de principe sur les dépenses à imputer au compte 6232 "Fêtes et cérémonies"</u>

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire.

La secrétaire de Mairie informe que les dépenses de ce compte 6232 sont les achats de gerbes pour les cérémonies, les vœux du maire.... A chaque dépense, un certificat administratif du maire est fourni afin de justifier la dépense à ce compte. La trésorerie nous a informé la possibilité d'établir une délibération reprenant les diverses dépenses autorisées dans cet article ; ce qui évitera le certificat administratif.

Après discussion, le conseil approuve à la majorité des membres présents cette délibération.

# 6 - <u>Délibération sur l'approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées) portant sur la compétence incendie</u>

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport de la CLECT portant sur la compétence incendie et le montant de l'attribution de compensation des communes concernées (Auribail, Beaumont-sur-Lèze, Lagardelle-sur-Lèze, Le Vernet, Venerque)

Approuvé à la majorité des membres présents

### 7 - Renouvellement du contrat de Michel BOUCHER

Monsieur le Maire donne la parole à Sébastien POUX.

<u>Sébastien POUX</u> explique que le contrat de Michel BOUCHER se termine le 31 mars 2021. La commune est toujours en attente de la réponse du comité médical départemental concernant la demande de Bernard CELMA pour une longue maladie. Après étude du dossier, Sébastien POUX propose de renouveler le contrat de Michel BOUCHER jusqu'au 31 mai 2021.

Renouvellement jusqu'au 31 mai 2021 approuvé.

<u>Monsieur le Maire</u> informe de l'absence d'un mois pour raisons médicales de l'agent Patrick SANDRE.

# 8 - <u>Réflexion sur le devis du diagnostic amiante pour les travaux de toiture de la salle des fêtes</u>

Monsieur le maire informe le conseil des travaux d'entretien de la toiture de la salle des fêtes. Ces travaux nécessitent d'effectuer un diagnostic amiante avant travaux. Le devis proposé s'élève à 342 € TTC.

# 9 - <u>Débat sur les orientations budgétaires</u>

Achat d'un nouveau camion

Monsieur le maire sollicite l'assemblée afin de connaître les projets.

Les différents projets pour l'année 2021 seront étudiés lors de la commission des finances.

### 10 - <u>Informations du Maire</u>

- Les communes de l'ancien SIC (GRAZAC, CAUJAC et ESPERCE) se retirent du Syndicat des Coteaux. La commune de GRAZAC a déjà délibéré pour ce retrait.
- Les « nids de poule » ont été bouchés
- Le « STOP » de l'intersection du chemin du cimetière et l'avenue des Pyrénées a été rafraichit et déplacé de quelques mètres.
- Travaux de peinture : Le « STOP » au Lotissement Borde Basse, les abords du monument aux morts, la cour de l'école.
- L'isolation des combles de la mairie et de l'école a été réalisée pour 1 €
- Le chemin de Ferret sera remis en état par Terega à la fin des travaux ; Un constat d'huissier a été réalisé.
- La visite périodique de la salle des fêtes est programmée pour le 23 mars 2021. La vitre de l'ancien guichet a été comblée à la demande de la dernière visite périodique.
- Le devis du remplacement du renvoi cadran de l'église s'élève à 1 630.08 € TTC.
- Elections départementales et régionales les dimanches 13 et 20 juin 2021
- Monsieur le Maire sollicite Sébastien POUX pour le fleurissement du village avec l'aide d'autres élus.
- Rdv le 15 mars avec l'architecte Letellier pour le toit de l'église
- La rénovation de l'éclairage public en LED suit son cours. Le candélabre à côté de l'école sera réparé en même temps que la rénovation en LED;
- Commission des finances : le 30 mars à 18h
- **Fontaine DELBUC**: Monsieur le Maire souhaite que la plaque située sur la fontaine soit modifiée. En effet, le nom du village a été écrit en deux mots. Monsieur le Maire rappelle que cette fontaine est un bâtiment public. De plus, il remarque que le tuyau a été mis en terre sur un mètre uniquement et non sur la totalité.
  - \* Thierry BONCOURRE demande de reconstruire le linteau de la porte car il n'a pas été réalisé dans les normes. C'est un bâtiment public assujetti au Bâtiment de France. Le linteau a été refait avec des entretoises entre chaque brique. Il remarque que dans le midi toulousain, les entretoises n'existent pas. Il est d'avis pour que ce linteau soit refait.
  - \* <u>Stéphanie COULOMB</u> sollicite le conseil afin de connaitre l'avis des élus sur l'autorisation de rénovation du petit pont par l'Association Patrimoine.
  - \* Monsieur le Maire ne s'oppose pas à cette rénovation mais demande un cahier des charges afin que le conseil puisse donner son avis.

\* <u>Stéphanie COULOMB</u> remarque qu'une personne s'est déplacé et a constaté que la fontaine était aux normes.

<u>Thierry BONCOURRE et Monsieur le Maire</u> réagissent en signalant que cette personne n'a pas vu la fontaine terminée.

Monsieur le Maire va prendre contact avec Mr CHABBERT.

#### Le conseil décide

- la modification de la plaque avec l'inscription du nom de Puydaniel en un seul mot
  - l'établissement d'un cahier des charges pour la rénovation du petit pont.
- que le linteau ne sera pas modifié. Attente de la rencontre avec Mr CHABBERT

### **Questions diverses**

### - <u>Sébastien POUX</u> informe :

- o Remise du diplôme du concours des villes et villages fleuris
- La boucle de randonnée avec la commune de Mauressac va se nommer : la boucle du Ruisseau.

#### - Stéphanie COULOMB informe

- \* la commune a un avocat spécialisé dans les associations loi 1901. Un courrier destiné au Comité des Fêtes sera adressé semaine prochaine ;
- \* l'existence d'un foyer rural créé en 2002.
- \* avoir reçu le Collectif Citoyen Puydaniel en présence de Monsieur le Maire, Mr NODOT et Mme DARBAS. Le but de cette association est de déposer les « doléances » des administrés au moyen d'une cotisation annuelle de 10 €.
- <u>Thierry BONCOURRE</u> a rencontré Mr BISTE qui souhaite savoir l'état d'avancement de la numérotation des habitations.
  - Monsieur le Maire remarque qu'il existe plusieurs noms de route pour cette adresse.
  - o Sandra DURAN remarque ne pas avoir de difficultés à recevoir du courrier.

Séance levée à 23h00

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Mr BLANC Jean-Claude	Mr BONCOURRE Thierry	Mme COULOMB Stéphanie
Mr GABRIEL Abilio	Mme AGUILA Mylène	Mme DURAN Sandra
Mme GATHELIER Sabrina	Mme KUCZMA Maud	Mme MOUSSONNE Patricia a donné pouvoir à Stéphanie COULOMB
Mr CHIBLI Aziz	Mr DUPRAT Nicolas	Mr FORMOSA Mathieu
Mr MARAIS Philippe	POUX Sébastien	PUCHOIS Jérôme